

Date
de
convocation :
13/11/2025

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE DUNIERES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Jean Pierre NOUVEL, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Cédric BROUSSARD (pouvoir à Pierre DURIEUX), Florian CHAUDIER (pouvoir à Dimitri CLOT), Isabelle MEYNET (pourvoir à Emeline MOUNIER) (4).

Absents : Nelly BEAULAIGUE, Colette MORIN, Fanny MOURIER (3).

Monsieur Thierry SABOT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Aménagement de la rue et de la place Saint Martin – demande de subvention auprès du l'Etat – DETR 2026

DCM 20251117-1

Monsieur Le Maire présente le projet d'aménagement de la rue et de la place Saint-Martin.

Il précise que dans le cadre de cet aménagement, il est nécessaire de déménager l'œuvre d'art de Monsieur Rousseau.

Il détaille le plan de financement suivant :

DEPENSES en HT		RECETTES		
MOE	30 038.78 €	DETR	127 627.15 €	40.00 %
Terrassement - VRD	218 516.45 €	Fonds de concours	95 720.36 €	30.00 %
Espaces verts	36 138.85 €	Autofinancement	95 720.37 €	30.00 %
Aléas travaux aménagement	12 732.77 €			

AR Prefecture

043-214300873-20251117-DCM20251117_1-DE
Reçu le 09/12/2025

Honoraires accompagnement déplacement œuvre d'art	5 585.50 €			
Déplacement œuvre d'art	13 030.00 €			
Honoraires conception table de convivialité	1 995.00 €			
Dépenses imprévues honoraires et déplacement œuvre d'art	1 030.53 €			
TOTAL	319 067.88 €		TOTAL	319 067.88 € 100.00%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le projet présenté ;
- Approuve le plan de financement ;
- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR ;
- Dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au Budget Primitif 2026 ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,
Thierry SABOT

AR Prefecture

043-214300873-20251117-DCM20251117_1-DE
Reçu le 09/12/2025